

**OBJET :** Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Responsable Accueil Restauration

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Considérant :

- que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions de responsable accueil restauration au sein des écoles de la Ville,

Il est proposé la création, à la date du 10 octobre 2025, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Agents de maitrise, filière technique, afin d'assurer les missions de responsable accueil restauration au sein des écoles de la Ville.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.  
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2025-88 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
  
Alexis RAGACHE

|                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Nombre de Conseillers<br/>en exercice :</b> | <b>35</b>             |
| <b>Nombre de votants:</b>                      | <b>34</b>             |
| <b>Nombre de présents :</b>                    | <b>25</b>             |
| <b>Convocations :</b>                          | <b>3 OCTOBRE 2025</b> |

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

|                                      |                               |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE             | Pouvoir à M. Pierre CAREL     |
| - Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | Pouvoir à Mme Laurence RENOU  |
| - Mme Mathilde LESAGE                | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA    |
| - Mme Adeline DIANISSY               | Pouvoir à M. Luc LESIEUR      |
| - Mme Lisa MADELEINE                 | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER  |
| - Mme Khadija EL ARRAM               | Pouvoir à Mme Adeline POLLET  |
| - Mme Camille FERET                  | Pouvoir à M. Alexis VERNIER   |
| - M. Benoît HEBERT                   | Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD |
| - Mme Sylvie FAURE                   | Pouvoir à Stéphane DELAHAYE   |
| - M. Jean-Baptiste BARDET            |                               |

--ooOoo--

Monsieur Clément THEODORE remplit les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20251009-2025-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025  
Publication : 17/10/2025